

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE
POUR L'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE
PROFESSIONNEL (PLP) ET ACCES A L'ECHELLE DE
REMUNERATION DES PLP

Section: SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Session 2016

Rapport de jury présenté par : Madame Murielle MURAT, Présidente du jury

Le rapport est rédigé sous la responsabilité de la présidente de jury

SOMMAIRE

| RENSEIGN | IEMENTS STATISTIQUES | р 3 |
|-----------|----------------------------------|-----|
| EPREUVE (| ORALE D'ADMISSION | p 4 |
| 1. Doss | sier de RAEP | p 4 |
| 1.1. | Elaboration du dossier | p 4 |
| 1.2. | Remarques sur le dossier de RAEP | р 5 |
| 2. Ľépr | euve orale | р 5 |
| 2.1. | Première partie d'épreuve | p 5 |
| 2.2. | Seconde partie d'épreuve | р 6 |
| CONCLUSI | ON | p 9 |

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

■ CANDIDATS

| Nombre total de candidats inscrits | Candidats des établissements publics | Candidats des établissements privés sous contrat |
|------------------------------------|--------------------------------------|--|
| 71 | 52 | 19 |

♦ EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE : personnels des établissements publics

| Nombre de candidats inscrits | Nombres de candidatures recevables | Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission | Nombre de candidats admis | Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire |
|------------------------------|------------------------------------|--|---------------------------|---|
| 52 | 28 | 18 | 11 | 0 |

| Valeurs | Admission Nombre de candidats présents : 18 | | |
|-------------------------------|--|-----------------|---------------|
| | Première partie | Deuxième partie | Total Epreuve |
| Note la plus basse | 01 | 0,5 | 1,33 |
| Note la plus haute | 10 | 8,33 | 17,66 |
| Barre (note du dernier admis) | | | 7,66 |
| Moyenne candidats | | | 9,01 |
| Moyenne des candidats admis | | | 11,95 |
| Candidats admis | | 11 | |

♦ EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE: personnels des établissements privés sous contrat

| Nombre candidat | | Nombres de candidatures recevables | Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission | Nombre de candidats admis | Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire |
|--------------------|----|------------------------------------|--|---------------------------|---|
| 1 | .9 | 12 | 4 | 3 | 0 |

| Valeurs | Admission Nombre de candidats présents : 4 | | |
|-------------------------------|---|-----------------|---------------|
| | Première partie | Deuxième partie | Total Epreuve |
| Note la plus basse | 2,66 | 2 | 6,24 |
| Note la plus haute | 7,33 | 7 | 13,66 |
| Barre (note du dernier admis) | | | 8,50 |
| Moyenne candidats | | | 9,97 |
| Moyenne des candidats admis | | | 11,21 |
| Candidats admis | | 3 | |

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'examen professionnalisé réservé est constitué d'une épreuve orale d'admission.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète. L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

Durée de la préparation de l'épreuve : **30 minutes**Durée totale de l'épreuve orale : **60 minutes maximum**

1 - Dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)

1.1. Elaboration du dossier : extrait note de service N°2012-200 du 17-12-2012

Le dossier de RAEP comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels.

Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée.

Dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ; sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

1.2 Remarques sur le dossier de RAEP

Le jury attendait :

- un dossier conforme aux exigences définies par le texte réglementaire sur le fond et la forme :
- l'indication des classes en responsabilité, des enseignements dispensés, des formations assurées ;
- une réelle analyse de la réalisation pédagogique ;
- la justification des choix pédagogiques ;
- des annexes comportant uniquement des productions pédagogiques personnelles se rapportant à la réalisation présentée et utiles à la compréhension de celle-ci.

Le jury a apprécié :

- la mise en évidence de l'acquisition des compétences du métier d'enseignant au cours de l'expérience professionnelle ;
- la construction des dossiers avec des informations présentées de façon pertinente et synthétique ;
- le choix judicieux d'une réalisation pédagogique accompagnée par une démarche d'analyse ;
- une présentation organisée et soignée de certains dossiers (pagination, qualité de la rédaction, référence aux annexes...).

Le jury a regretté :

- le manque de réalisme de certaines productions pédagogiques ;
- une simple description de la réalisation pédagogique, sans justification ni analyse ;
- les fautes d'orthographe et de syntaxe;
- l'absence de pagination de certains dossiers ;
- l'absence d'indication des sources des documents présentés ;
- les dossiers ne respectant pas le cahier des charges en termes de nombre de pages ;
- le manque de clarté dans la rédaction de la présentation pédagogique.

2. <u>L'épreuve orale</u>

2.1. Première partie de l'épreuve

Durée: 30 minutes maximum

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (10 minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (20 minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir

les éléments contenus dans le dossier. Notamment il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Le jury attendait :

- un exposé structuré et dynamique respectant le temps imparti ;
- des qualités d'expression et de communication ;
- la maîtrise des réalisations pédagogiques présentées ;
- un niveau de connaissances correspondant à celui d'un enseignant;
- une prise de recul et l'analyse des réalisations pédagogiques présentées.

Le jury a apprécié :

- les qualités de synthèse et d'argumentation tant dans l'exposé que dans l'entretien ;
- la justification de la démarche pédagogique utilisée ;
- l'ouverture d'esprit et l'aptitude à réajuster ses pratiques ;
- l'aptitude des candidats à s'inscrire dans une démarche active de formation tout au long de leur parcours professionnel;
- la prise en compte de la diversité des élèves ;
- l'utilisation maitrisée de supports de communication ;
- la démonstration d'un travail en équipe.

Le jury a regretté :

- l'absence de préparation de l'épreuve ;
- la lecture linéaire d'une présentation écrite;
- l'exposé paraphrasant le dossier;
- la méconnaissance des référentiels des diplômes de la filière professionnelle sanitaire et sociale ;
- la maîtrise insuffisante des connaissances théoriques en lien avec le dossier.

Conseils aux candidats:

- choisir une réalisation pédagogique représentative des compétences attendues d'un PLP STMS;
- préparer sa présentation orale (structuration de l'exposé, choix des supports, respect du temps imparti...);
- maîtriser et approfondir les connaissances en lien avec la réalisation pédagogique choisie ;
- se former pour acquérir les compétences techniques et pédagogiques nécessaires à l'enseignement visé.

2.2. Seconde partie de l'épreuve

Elle comporte un exposé du candidat (10 minutes maximum) suivi d'un entretien avec le jury (20 minutes maximum).

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans l'une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement post secondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée.

Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation (30 minutes).

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier.

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury attendait :

- une présentation structurée et dynamique de l'exposé respectant le temps imparti ;
- des qualités d'argumentation et de communication ;
- une maîtrise suffisante des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- une démarche réflexive sur sa pratique professionnelle ;
- une aptitude à mettre en lumière ses compétences disciplinaires, pédagogiques et didactiques pour la réussite de tous les élèves.

Exemples de sujets

| Points de programme | Diplôme concerné |
|---|--|
| -Organisation sanitaire et sociale en France -Mécanismes de la croissance osseuse -Communication visuelle -Assurer les soins d'hygiène corporelle de l'adulte : le pédiluve | Baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne |
| -Environnement social de l'intervention professionnelle : les victimes | Baccalauréat professionnel Services de Proximité et Vie Locale |
| -Le système nerveux : activité volontaire | CAP Petite Enfance |

Le jury a apprécié :

- la qualité de l'exposé (structuration, clarté, précision, rythme...);
- des propositions pédagogiques précises et réalistes, contribuant à la professionnalisation des apprenants (la place du thème dans le cycle de formation des élèves, les pré-requis mobilisés, les connaissances et les savoir-faire visés, l'organisation temporelle, les modalités de formation et d'évaluation, les liens entre les enseignements);
- l'aptitude à mobiliser des connaissances au niveau enseignant ;
- une connaissance des ressources pédagogiques, technologiques et scientifiques;
- une analyse réflexive approfondie de la réalisation pédagogique ;
- la capacité à formuler des propositions prenant appui sur son expérience ;
- l'aptitude à justifier ses choix ;
- la réactivité au questionnement, la capacité à entrer dans l'échange ;
- la connaissance du contexte institutionnel.

Le jury a regretté :

- des propositions pédagogiques peu réalistes et non adaptées au niveau du diplôme ciblé ;
- le défaut de maîtrise didactique et pédagogique ;
- des connaissances scientifiques et techniques insuffisantes ;
- l'absence de référence à l'évaluation des élèves ;
- une méconnaissance des référentiels et des recommandations nationales ;
- une méconnaissance du contexte institutionnel et des conditions d'exercice du métier ;
- la difficulté à remettre en question sa pratique ;
- la mauvaise gestion du temps (exposé souvent trop court);
- le manque d'implication dans l'épreuve ;
- une approche théorique de la question posée sans exploitation pédagogique.

Conseils aux candidats

- se former pour renforcer ses compétences pédagogiques, scientifiques et techniques ;
- s'approprier et utiliser à bon escient le vocabulaire pédagogique ;
- se former à un usage raisonné et pertinent du numérique ;
- s'approprier les documents d'accompagnement pédagogique des référentiels ;
- consulter régulièrement les sites institutionnels ;
- actualiser ses connaissances technologiques et scientifiques ;
- développer ses capacités d'analyse et prendre du recul sur ses pratiques ;
- observer des séances d'enseignement.

CONCLUSION

La session 2016 de l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel et l'accès à l'échelle de rémunération des PLP section Sciences et Techniques Médico-Sociales s'est tenue du 22 au 24 Mars 2016 au Lycée professionnel Magnan de Nice.

Le jury félicite les candidats admis à cette quatrième session de l'examen professionnalisé réservé STMS.

L'épreuve d'admission est sélective: les deux parties qui la composent permettent d'apprécier les aptitudes des candidats à exercer la fonction de professeur de spécialité Sciences et Techniques Médico-Sociales et à acquérir les compétences pour l'exercice de leur métier.

Cette épreuve nécessite une préparation à la structuration et à la rédaction des éléments qui composent l'expérience professionnelle d'une part, et de la réalisation pédagogique choisie d'autre part. Elle exige également des qualités rédactionnelles et oratoires qui ne peuvent s'improviser le jour de l'épreuve orale.

Dès lors, les candidats sont invités à lire et se conformer à la règlementation de l'examen professionnalisé réservé pour la session à laquelle ils s'inscrivent.

Enfin, le jury tient à remercier tout particulièrement, Monsieur le Proviseur du LP Magnan de Nice, Madame la Proviseure adjointe, Madame la Chef de travaux et tout le personnel de l'établissement, pour la qualité de leur accueil et l'aide précieuse et efficace apportées tout au long de l'organisation et du déroulement du concours.

.